



ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE

N° : PA 2023- 357

Date :

Mis en ligne le : 07 JUIN 2023

07 JUIN 2023

Objet : Abrogation arrêté municipal n° PA 2023-319
"Journée Handi-Pêche"

Lieu : Lac de la Tuilière

Date : 4 juin 2023

N° Acte : 6.1

Le Maire de Vitrolles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-1 et suivants lui conférant des pouvoirs généraux en matière de police ;

Vu le Code Pénal et notamment l'article R 610-5 ;

Vu l'article L.113-2 du code de la voirie routière ;

Vu le Plan Gouvernemental VIGIPIRATE n°10200/SDGSN/PSE/PSN/CD du 1^{er} décembre 2016 ;

Vu l'arrêté municipal n° PA 2023-319 du 26 mai 2023 portant réglementation de la journée Handi-pêche au lac de la Tuilière, le 4 juin 2023 ;

Considérant l'annulation de la journée Handi-pêche aux lieu et date indiqués en objet ;

ARRÊTE

Article 1

Les dispositions de l'arrêté municipal n° PA 2023-319 du 26 mai 2023 sont abrogées.

Article 2

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à partir de sa publication.

Article 3

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L 2131-1 du CGCT accomplies.

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale et Monsieur le Directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Cheffe de Cabinet,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur de la Voirie Réseaux Circulation,
- Monsieur le Directeur Exploitation et Entretien,
- Monsieur le Directeur de l'Animation et Evènementiel,
- Madame la Directrice de la Culture et du Patrimoine,
- Madame la Directrice de l'Environnement et Aménagement du Paysage,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Monsieur le Directeur de la Communication,
- Monsieur le Directeur de la Vie Associative et Participation Citoyenne,
- Madame la Commissaire Divisionnaire de Police Nationale,
- Monsieur le Chef du Centre d'incendie et de Secours de Vitrolles.



Loïc GACHON
Maire de Vitrolles